

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 24

Artikel: Les passages des Alpes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5^e Un œuf de senteur en or, garni de rubis, de saphirs, de diamants et de perles.

6^e La pipe du Nabab, ressemblant à une théière sans anse ni bec, à l'orifice de laquelle on pouvait adapter plusieurs tuyaux.

Les tuyaux de la pipe du Nabab, artis-tement recouverts de soie, pouvaient s'allonger indéfiniment, et les habitants de Daillens ont pu voir très souvent M. Paschoud, laissant sa pipe à la maison, fumer à quelques centaines de pieds de là, au milieu de son verger.

M. Paschoud est mort, au château de Daillens, en 1783. Il avait épousé, vingt ans auparavant, une demoiselle de Trey-torrens, qui a habité ce château jusqu'en 1823, année de sa mort. De cette union naquirent deux fils et deux filles. Les fils suivirent dans les Indes la carrière de leur père ; les filles épousèrent des audois.

Les belles propriétés qui formaient la ci-devant terre de Daillens, appartiennent aujourd'hui à des agriculteurs de la contrée.

Les femmes et les fleurs.

Il nous tombe sous la main un ancien numéro du *Figaro* contenant divers détails sur les fleurs. Nous en donnons ci-après un résumé, qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs :

Bien avant que les botanistes se soient mêlés de nous l'apprendre, la Parisienne avait deviné que toute fleur veut dire amour. En dehors du vieil alphabet appelé *langage des fleurs*, elles savent que chaque corolle, couleur et parfum, parle éloquemment de tendresses. On fait sa cour avec des fleurs, on se fait pardonner avec beaucoup de fleurs, les maris redoutent tous ceux qui portent des fleurs à leur femme, et plus d'une, dit-on, justifia ces craintes. J'ai consulté, pour écrire ces lignes, une marquise et une actrice, une jeune bourgeoise et une petite ouvrière ; toutes, elles m'ont dit que c'était encore pour leur cœur l'argument le plus persuasif. Il y a mieux : je suis allé interroger une fleuriste qui depuis vingt ans, chaque jour, fait la devanture d'un des grands magasins de Paris : elle n'a pas pu s'en lasser, elle est au comble de la joie quand quelqu'un lui offre un bouquet.

A propos de fleurs, un jeune savant contactait cette histoire :

« Etant pauvre et vraiment très laid, avec mes lunettes et mon air de vieux, je n'ai eu qu'une fois en ma vie la chance d'attirer un instant les regards d'une femme. J'étais interne à l'hospice d'Ivry, où chaque printemps, dans les jardins, fleurissaient librement de superbes lilas Charles X.

» Un dimanche, où nous étions restés quatre à la salle de garde pendant plusieurs heures, il nous prit tout à coup

fantaisie de faire une petite escapade dans une fête champêtre aux environs de Paris. A tout hasard, sans bien savoir pourquoi, chacun de nous se chargea d'une énorme brassée de lilas. A peine arrivés là-bas, presque toutes les danseuses abandonnèrent leurs cavaliers pour courir après nous et nous voler nos fleurs.

» Ce fut une homérique bousculade : en dix minutes, nous fûmes dépouillés. Seul, je gardais intacte une branche superbe que, dans je ne sais quel espoir, je défendais avec une énergie de jeune sauvage, d'un air si peu galant qu'on finit par me laisser en paix. Alors, près de la porte, dans un coin, je vis une très jeune femme, qui me parut infiniment jolie, et surtout bien moins effrontée, plus douce que les autres, une timide comme moi : elle regardait le lilas avec un air de grande envie. Extrêmement ému, d'un geste gauche je lui tendis la branche en fleurs...

» Elle prit mon bras, et son regard était plein de tendresse reconnaissante... Je n'ai jamais été aimé que cette fois-là. »

Les passages des Alpes.

Il nous paraît intéressant de reproduire le passage suivant extrait d'un article publié par le *Petit Temps*, sur le percement de la Faucille :

Les cols du Jura sont relativement élevés ; par exemple, l'altitude du col de la Faucille dépasse 1300 mètres ; aussi, pendant longtemps, les communications routières ont-elles été très rares et fort incomplètes. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui, et plus de vingt routes carrossables, sans compter les voies ferrées, font communiquer les deux versants du Jura. Nous citerons parmi les principales :

La route et le chemin de fer de Bâle à Olten, par le col d'Hauenstein (684 mètres).

La route de Porrentruy, par Délémont et Biennie.

La route et le chemin de fer de Morteau, par la Chaux-de-Fonds et Biennie.

La route de Morteau, par le Locle ou la Chaux-de-Fonds à Neuchâtel.

La route et le chemin de fer de Pontarlier, par les Verrières à Neuchâtel ou à Yverdon (1017 mètres).

La route et le chemin de fer de Pontarlier à Lausanne, par Jougne et le col du même nom.

La route des Rousses, par la vallée de Joux à Lausanne.

La route des Rousses, par le col de Saint-Gergues à Nyon (1263 mètres).

La route de St-Claude, par le col de la Faucille (1320 mètres) à Genève.

La route et le chemin de fer du Nantua, par Bellegarde et le fort de l'Ecluse à Genève.

La route et le chemin de fer de Lyon à Genève, par la vallée du Rhône.

Ces deux dernières voies sont barrées par le fort de l'Ecluse, qui ressemble à un nid d'aigles, plaqué contre le rocher ; peut-être même est-il plus pittoresque que redoutable

et ne pourrait-il tenir contre les pièces de l'artillerie moderne.

Le col de la Faucille, qui livre passage à la route si importante de St-Claude à Genève par Gex, n'est doté d'aucun ouvrage, probablement parce que la disposition naturelle du terrain se prête facilement à l'organisation d'une défense solide, bien qu'improvisée.

Tsi Pétabosson.

Y'a dâi z'afférès que seimblîe que n'est rein molési à férè quand on lè vâi férè ào z'autro ; mà se lè faut férè sémémo, n'est sacrebille pas asse ési què cein. Quand vo z'allâ ào prédzò et que vo z'oudè lo menistrè, seimblîe que n'ia qu'â ; mà montâ vâi dein la chére ! vo z'êtès sù d'avâi lo subliet copâ quand bin pas onna fenna ne derâi on mot. Mé mameint quand bin on a accoutemâ dè férè oquiè, y'a dâi iadzo qu'on est bin eimprontâ, et que faut bin ruminâ l'afférè po savâi coumeint s'ein ein preindrè.

L'est cein qu'est arrevâ y'a on part dé dzo à noutron brâvo officier dè l'état civi, que dévessâi inscrirè lo bouébo que sa fenna vegnâi dè lâi bailli.

Vo sédè que quand 'na vatse a velâ, faut dein dou iadzo veingtè quat'râhârè férè inscrirè lo petit modzon tsi l'insvetteu. Eh bin, c'est lo mémo afférè quand 'na fenna a bouéba, tot que l'est tsi l'état civi qu'on va.

Quand don la fenna à l'officier de l'état civi a z'u attiutsi, lo pourro gaillâ a étâ on bocon ein cousin po savâi coumeint faillâi férè po inscrirè lo gosse.

— Quand on vint férè inscrirè on enfant, se sè peinsâvè, eh bin, ne sein adé dou : lâi a mè et pi lo péré ào petiot, à quoui ye démândo cein que dusso lâi démandâ et quand y'é cein marquâ, tot est de ; mà su tot solet et ne sè pas coumeint dâo diablio faut férè !

A la fin dâo compto, après avâi ruminâ cein tota la né, lo gaillâ à trovâ lo bié, et lo leindéman , l'a marquâ dein lo grand lâivro :

« Aujourd'hui 10 mai 1895, à 8 heures du matin, je suis comparu devant moi, officier d'état civil, à l'effet de déclarer que ma femme vient d'accoucher d'un enfant vivant et bien constitué.

» Sur ma demande de quel sexe était l'enfant et quels étaient ses père et mère, je me suis répondu que l'enfant étant un garçon, il était du sexe masculin, et fils de moi, Jean Hercule Pétabosson et de Cléopâtre Pétabosson, née Grattepaille, mon épouse ; en foi de quoi j'ai signé la présente déclaration.

(signé) : J. H. PÉTABOSSON,
officier d'état civil. »

Le homard.

Vingt ans, de grands yeux bleus remplis de candeur, blanche, élancée, les cheveux d'un